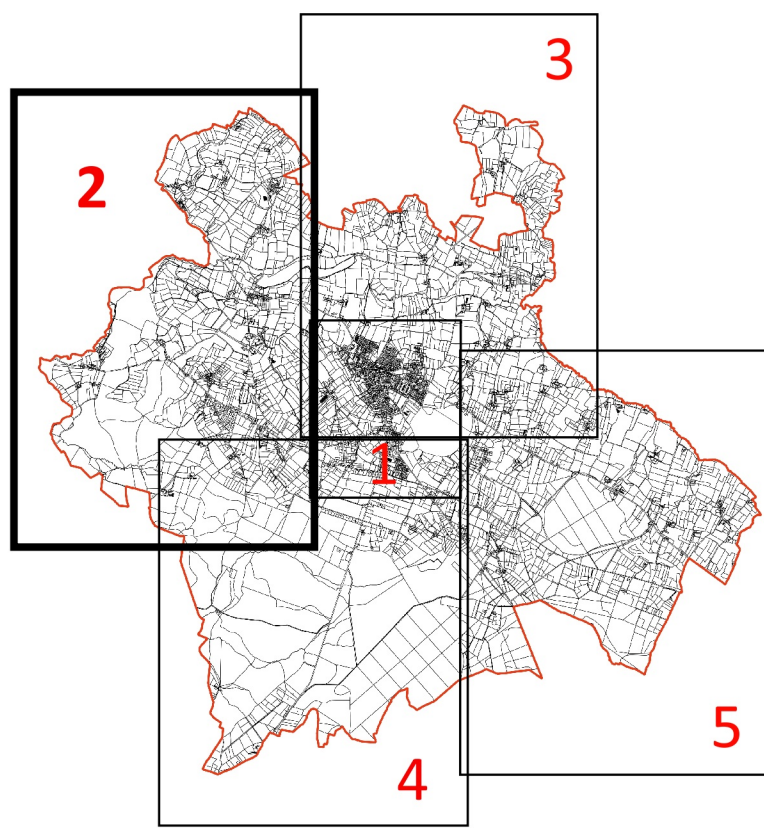


COMMUNE DE LA BOUEXIERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement : documents graphiques / Planche n°2



Approuvé le 12 / 12 / 2017
Cartographie : PERSPECTIVE, Atelier d'urbanisme

- Zone inondable
- Zone humide
- Corridor de protection de 5 mètres autour des cours d'eau
- Jardin cultivé ou non à préserver en zone urbaine
- Zone non aedificandi
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Espace boisé classé
- Elément de continuité écologique L151-23 (trame verte)
- Elément de continuité écologique L151-23 (trame bleue)
- Espace boisé classé (haie)
- Espace boisé classé à créer (haie)
- Linéaire commercial à protéger
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux autres usages
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages
- Les changements de destination

Légende

- Limites cadastrales
- Les zones urbaines
 - UA
 - UB
 - UL
 - ULc
 - UEa
 - UEb
 - AUs
 - AUcB
 - AUcEa
 - AUcEb
 - AUcL
 - AUcLc
- Les zones agricoles
 - A
 - Ah
 - Ae
 - Aec
 - At
 - Agv
 - Ac
 - APe
 - Apenc
 - APs

Les zones naturelles constitutives de la trame verte et bleue

- NL
- Np
- N
- Nep
- Nd

Les emplacements réservés

- Surfacique
- Linéaire

